

AFFAIRE N° 22.

OBJET : GARANTIE D'EMPRUNT POUR L'AMENAGEMENT DES BATIMENTS DE LA GARE ROUTIERE.

LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par lettre en date du 12 janvier 1982, Monsieur le Président de l'Association "Gare Routière de Saint-Denis" sollicite de la Ville, la garantie d'un emprunt de 582 000 F, destiné à aménager les bâtiments de la gare routière occupés précédemment par la SORECOM.

Parallèlement aux travaux de voirie exécutés par la Commune, l'association envisage de créer un snack bar, des toilettes, des bureaux pour les transporteurs et plusieurs points de vente de journeaux.

Compte tenu de l'intérêt évident d'une telle opération, je vous demande de bien vouloir accorder cette garantie à l'association et de m'autoriser à intervenir dans la convention de prêt.

Je mets la question aux voix.

* * * * *

ADOPTE A L'UNANIMITE

* * * * *

110 - St Denis le 30 Mars 1982
P/le Préfet, le Secrétaire Général
Signé : Riches OULTIAUX
Pour Copie certifiée Conforme
P/le Préfet, le chef de Bureau délégué
Jacques Laccoste